

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 033-253300578-20241120-D30_2024-DE



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

PLPDMA 2 : 2024-2030 | Sictom du Sud-Gironde



Service public des déchets

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
LE SICTOM DU SUD-GIRONDE	3
Présentation du territoire	3
La prévention au Sictom du Sud-Gironde	6
Une stratégie 2022-2026 déjà en cours	7
LA PREVENTION DES DECHETS	8
Définitions	8
Les objectifs réglementaires.....	9
Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?	10
PLPDMA 2 DU SICTOM DU SUD GIRONDE	11
PRESENTATION	11
Objectifs de la collectivité	11
Construction du PLPDMA	11
Grands axes et calendrier prévisionnel	12
LE PROGRAMME D'ACTION.....	13
TABLEAU DE SUIVI.....	36

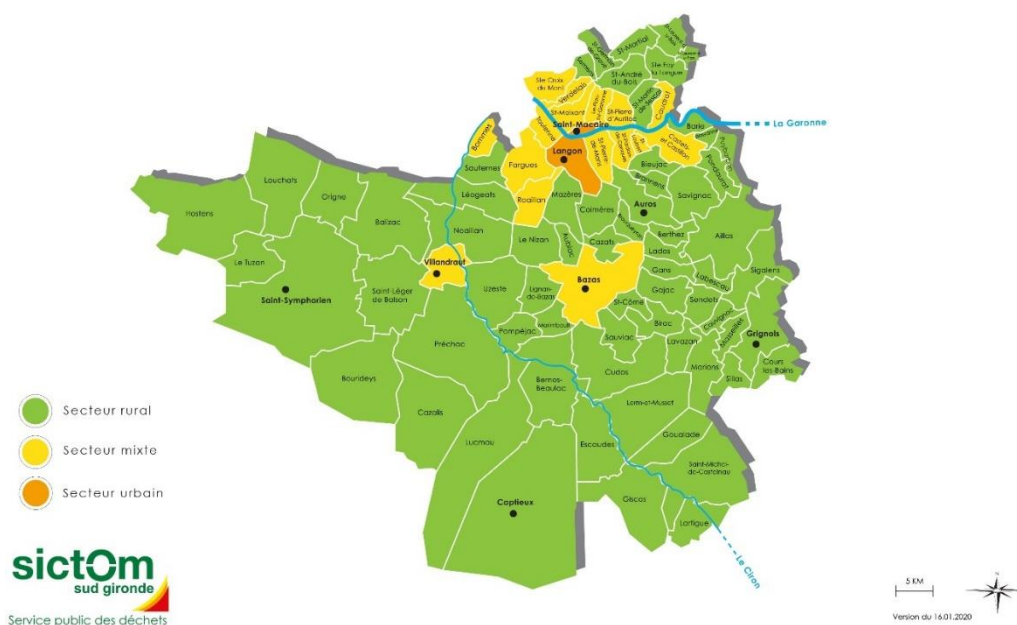
INTRODUCTION

LE SICTOM DU SUD-GIRONDE

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le Sictom du Sud-Gironde est un syndicat intercommunaire de collecte et de traitement des ordures ménagères regroupant 85 communes réparties sur 5 communautés des communes (tout ou partie). Il regroupe 67 051 habitants (population DGF) dont 98% en résidence principale. Il s'étend sur un territoire de 1 592 km² à dominante rurale avec ville centre.

L'habitat au Sictom du Sud-Gironde



Sur son territoire, le Sictom du Sud-Gironde :

- Collecte et traite les déchets ménagers et assimilés.
- Gère un réseau de quatre déchèteries (Bazas, Lerm et Musset, Préchac et Saint Symphorien) et un centre de recyclage (Langon).
- Gère le transfert et le transport des ordures ménagères et des recyclables.
- Gère et traite les végétaux via une plateforme de compostage présente au pôle technique.
- Mène des actions de prévention afin de réduire les déchets produits sur son territoire.

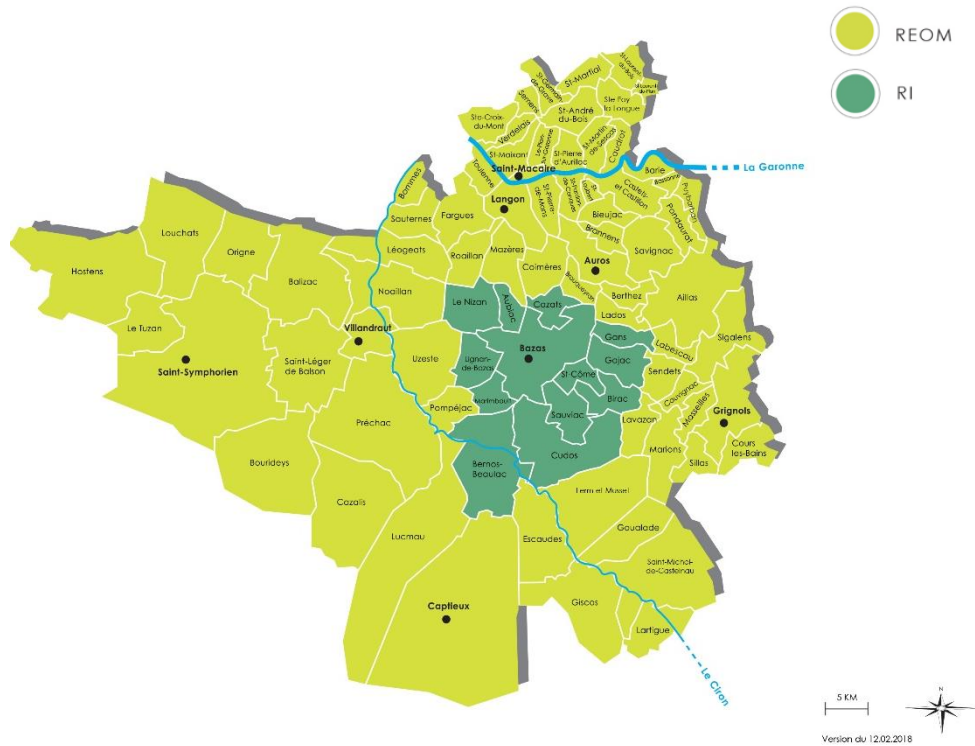
Financement du service public de prévention et de gestion des déchets

Le mode de financement pour la gestion des ordures ménagères est :

- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, REOM, 72 communes,

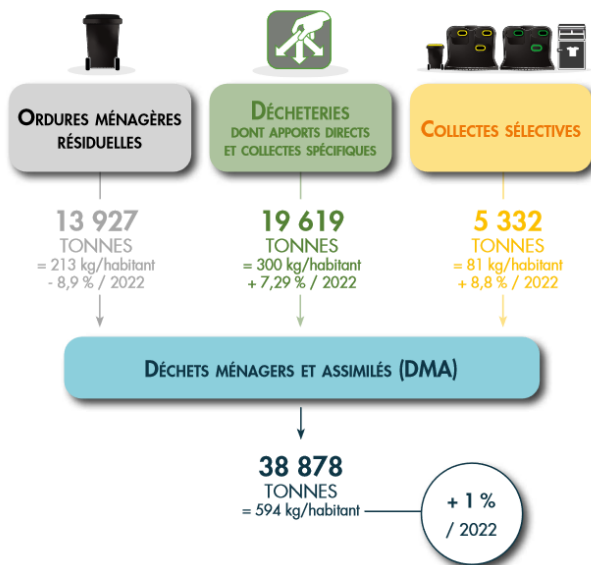
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative, REOMI, pour l'ancien canton du Bazadais, 13 communes.

La redevance est réglée directement par les foyers et les professionnels aux communautés de communes adhérentes.



Production de déchets (extrait du rapport annuel 2023)

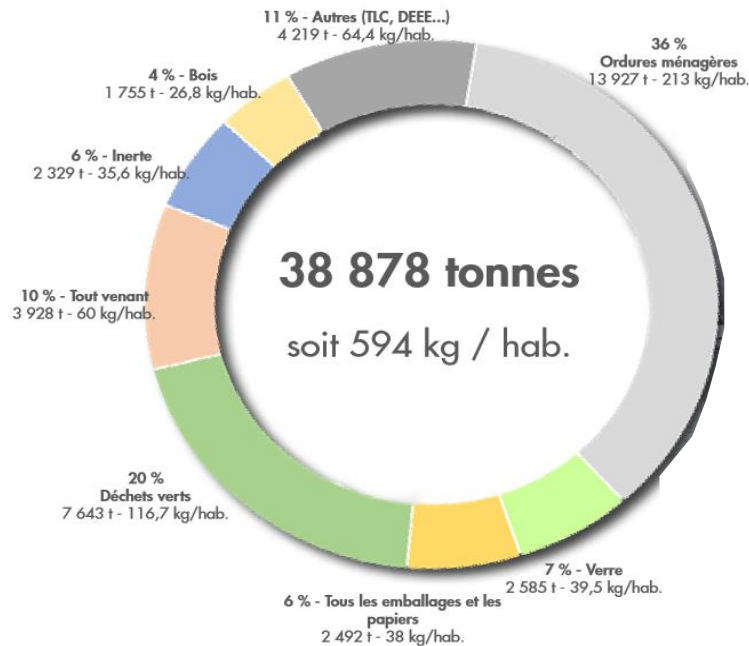
Déchets ménagers et assimilés



Évolution des ordures ménagères et assimilés collectées (en kg/hab.)



Production de déchets en 2023 (en kg/hab.)



CARACTÉRISATION (chiffres de 2022)

La dernière caractérisation effectuée en 2022 met en lumière que, sur 234kg/hab/an d'ordures ménagères collectées, seul 47 kilos sont effectivement « non valorisables" soit à peine 20%.

En effet, 92kg sont des déchets compostables (gaspillage alimentaires, biodéchets, cartons compostables...), 70kg sont des papiers et emballages pouvant être triés et recyclés dans les points d'apports volontaires, 18kg sont du verre (bocaux, bouteilles) et 7kg des objets et matériaux pouvant aller dans d'autres filières de valorisation (textiles, piles, ampoules ou autres).

La réduction des ordures ménagères passe donc par deux grands objectifs :

- Réduire les biodéchets
- Augmenter le tri



Caractérisation : 234kg/hab/an d'OMr

Une nouvelle campagne de caractérisation partielle, réalisée uniquement sur la fraction « emballages et papiers » présente dans les ordures ménagères, est réalisée en novembre 2024 par l'éco-organisme Citéo. Une campagne complète de caractérisation est prévue pour 2025

LA PREVENTION AU SICTOM DU SUD-GIRONDE

La prévention des déchets est historiquement inscrite dans les actions du syndicat qui mène des actions depuis 2003.

Depuis 2003 : Actions de préventions, animations, distribution de composteurs...

2010-2016 : Programme Local de Prévention (PLP)

Compostage individuel, début du compostage collectif, prêt de gobelets réutilisables aux manifestations, accompagnement des manifestations au tri, animations, stands, diagnostic déchets écoles et entreprises, opération foyers témoins...

2016-2018 : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi (TZDZG)

Compostage individuel, compostage collectif, prêt de gobelets réutilisables aux manifestations, accompagnement des manifestations au tri, animations, stands, ateliers jardins, PNSI économie circulaire, gourmet bag, foyers témoins gaspillage alimentaire, Démarche alimentaire territoriale, Organisation de « Tous au compost ! », compostage individuel et collectif renforcé, Fête de la Récup'...

2020-2022 : Oprévert : Réduction des déchets végétaux

Broyeur communal à végétaux, prêt de broyeurs individuels, ateliers jardins...

2019-2022 : DAT : Démarche Alimentaire Territoriale (co-portage)

2022-2024 : PAT : Programme Alimentaire Territorial (co-portage)

2018-2024 : PLPDMA 1

Compostage individuel, compostage collectif, prêt de gobelets réutilisables aux manifestations, accompagnement des manifestations au tri, animations, stands, ateliers jardins, Organisation de « Tous au compost! », compostage individuel et collectif encore renforcé, Fête de la Récup'...Broyeur communal, ouverture zone de réemploi de Langon et de Saint-Symphorien, prêt de broyeurs individuels, Programme Alimentaire Territorial, collecte des biodéchets, écoles 100% compost, composteur fontaine...

UNE STRATEGIE 2022-2026 DEJA EN COURS

Le Sictom du Sud-Gironde a, en plus du PLPDMA 1, fixé une stratégie et des objectifs pour la mandature 2022-2026 avec un objectif de réduction des DMA de -15%.

				
Biodéchets	Tri	Optimisation	Réemploi	Services aux usagers
<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des écoles compostent • Généralisation du compost à domicile • Collecte des habitats collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le taux de captation de 35 à 55 % • Généralisation du tri en porte à porte 	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte du transfert / transport des déchets (autonomie sur les recyclables et transport en semi) • Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères • Mutualisation des outils de traitement avec Bordeaux Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> • Doter toutes nos déchèteries d'une zone de réemploi • Réflexion autour d'une zone dédiée économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Conteneurisation OMR • Conteneurisation TRI • Contrôle d'accès en déchèterie • Web usager • Broyeurs à domicile

LA PREVENTION DES DECHETS

DEFINITIONS

LES TYPES DE DECHETS

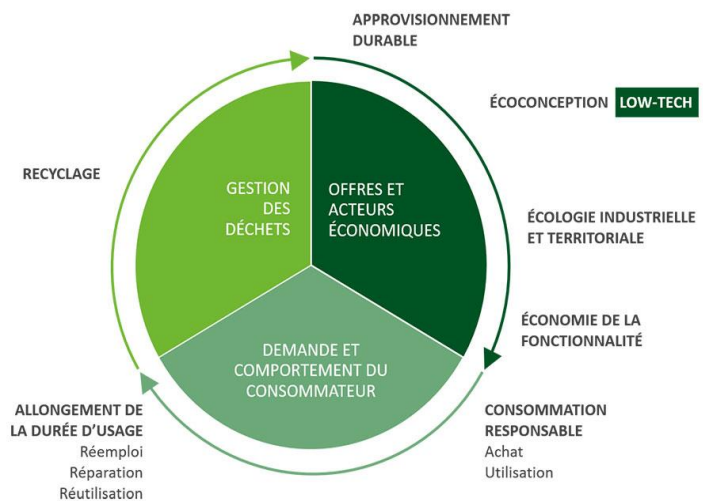


LA PREVENTION DES DECHETS ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE

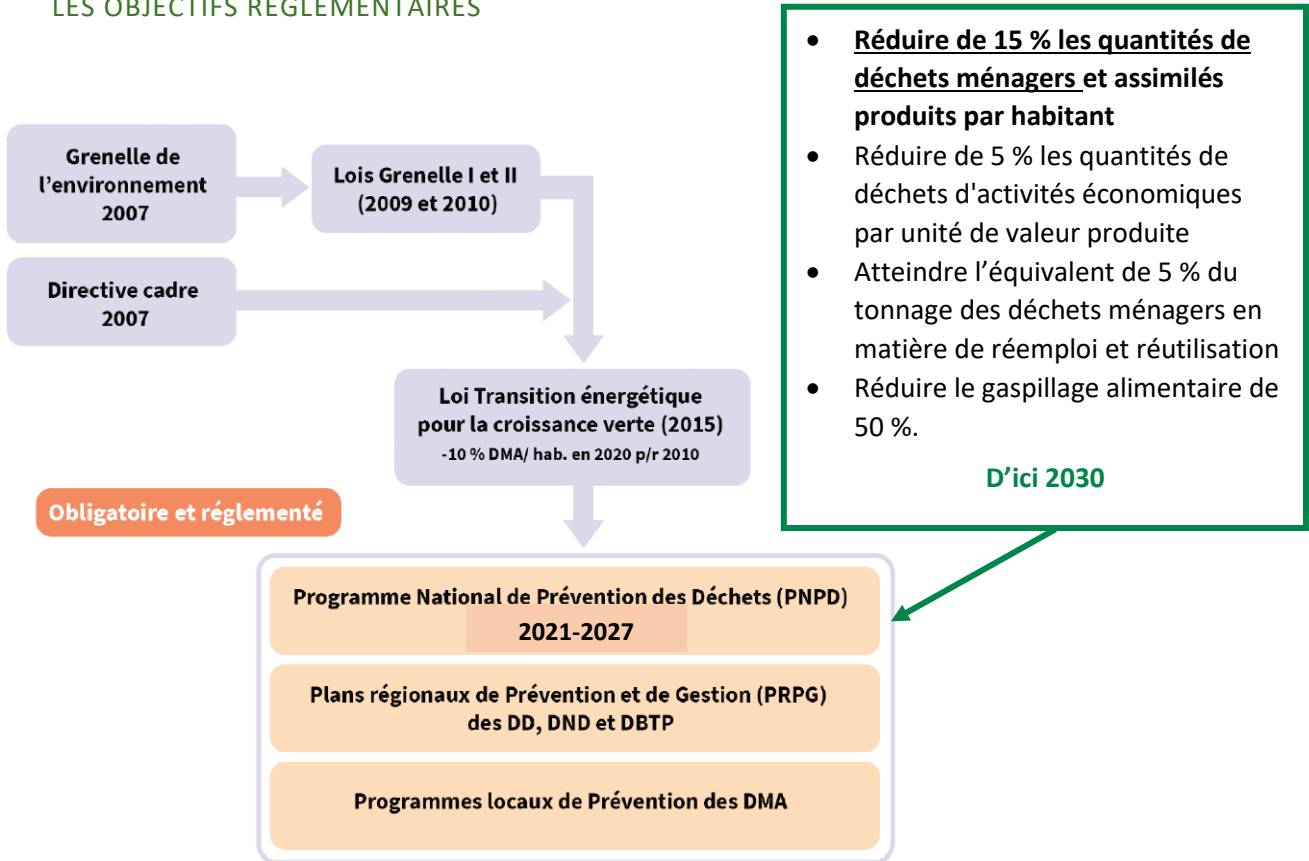
La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits ainsi que leur teneur en substances nocives en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières, limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits et diminuer les coûts de la gestion des déchets pour le service public : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Le code de l'environnement (*II. de l'article L. 541-1 du code de l'environnement*) détermine la hiérarchie des modes de traitement des déchets et place la prévention comme priorité : Un déchet doit en priorité être « évité » (prévention), à défaut, si ce n'est pas possible, ce dernier doit être « réemployé ». Si le déchet est produit alors la priorité doit être donnée à la valorisation matière (recyclage), puis à la valorisation énergétique (incinération) et en dernier lieu à l'élimination (enfouissement).

La prévention constitue une part importante et indissociable du concept plus récent d'économie circulaire. Ce dernier consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.



LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES



Source : Formation «Animer et coordonner un PLPDMA», ADEME (2017)

Plan de Prévention Régional de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Nouvelle Aquitaine :

La loi NOTRe a confié aux Régions l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Le Plan Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 21 octobre 2019 puis intégré au SRADDET, en tant que volet déchets, le 16 décembre 2019. Le code de l'environnement, dans son article R541-25, engage ensuite les Régions à mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, cette politique participe entièrement à la mise en œuvre de la feuille de route NéoTerra au titre de l'ambition 7 « Faire de la Nouvelle-Aquitaine, un territoire tendant vers le *zéro déchet à 2030* ». Les objectifs nationaux en termes de réduction de la production et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sont déclinés dans ce volet déchets du SRADDET soit :

- moins 14 % de déchets en 2030 par rapport à 2010
- 65 % de déchets valorisés sous forme de matière dès 2025.

Objectifs principaux de la loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020 :

- Généralisation du tri à la source des biodéchets fixée au 31 décembre 2023 ;
- Réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage à 55 % en 2025.

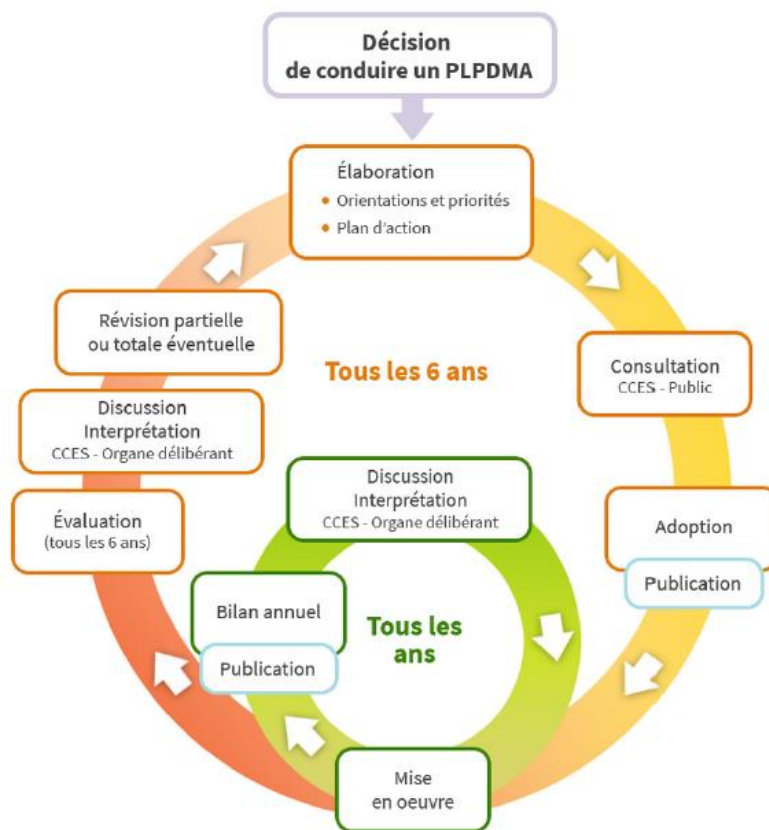
QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

Engagé depuis 2003 dans des actions de prévention et d'accompagnement à la réduction des déchets, le Sictom du Sud-Gironde entame aujourd'hui son deuxième Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030.

Le PLPDMA est un document réglementaire et réglementé : l'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V) : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. ».

Il s'agit d'un plan d'action sur 6 ans visant à réduire les déchets ménagers produits sur le territoire, conformément aux objectifs nationaux.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.



Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

PLPDMA 2 DU SICTOM DU SUD GIRONDE

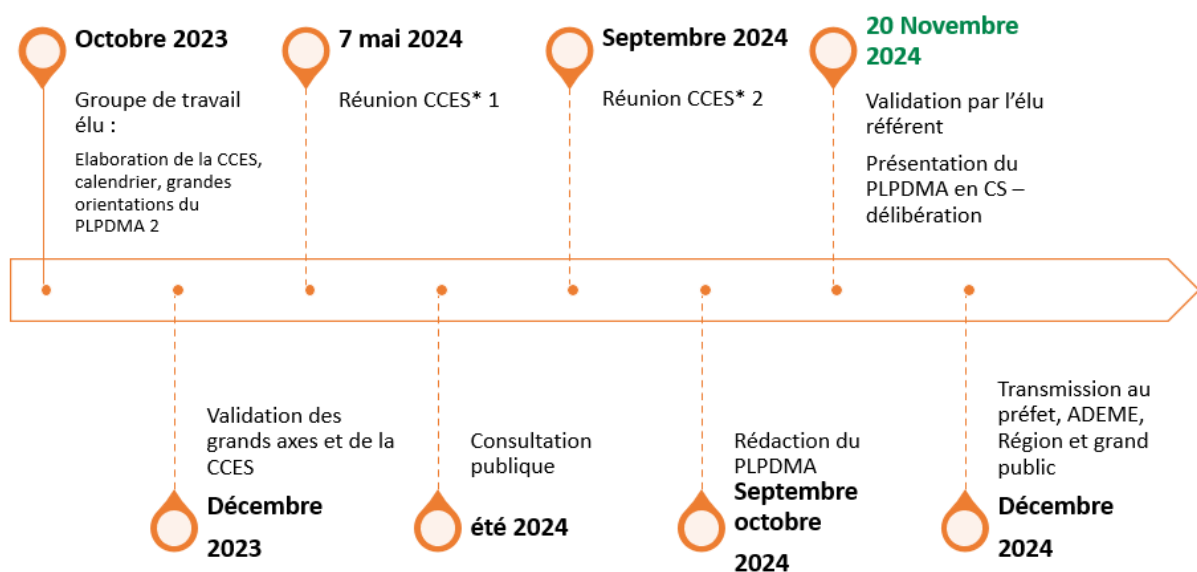
PRESENTATION

OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

L'objectif du syndicat pour les prochaines années est de réduire massivement la production des déchets ménagers assimilés sur le territoire afin de maîtriser les coûts et réduire l'impact sur l'environnement.

Réduire d'au moins 30 % les ordures ménagères et assimilés (le bac noir) et de 15 % les déchets ménagers et assimilés. En effet, seuls 20 % des déchets présents dans le bac noir sont des ordures ménagères.

CONSTRUCTION DU PLPDMA



Pilotage : L'animation et la coordination du PLPDMA est confiée au vice-président du Sictom du Sud-Gironde en charge de la prévention et de l'économie circulaire.

CCES : La commission consultative d'élaboration et de suivi regroupe des élus, des associations, des collectivités ainsi que des institutions telle que l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine et le pôle territorial.

Consultation publique : La consultation publique a pour objectif de porter à connaissance le travail engagé et de recueillir les commentaires des habitants, invités à transmettre leurs remarques par courriel. Cette consultation publique a eu lieu du 30 juillet au 30 août 2024.

GRANDS AXES ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Le programme d'action du Sictom du Sud-Gironde se décline en 6 axes et 17 actions dont la mise en œuvre s'étale de 2025 à 2030.

« veille »

Action en cours

Temps fort

AXE	Action	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Axe 1 : Les biodéchets alimentaires	1-1 Compostage individuel						
	1-2 Compostage collectif						
	1-3 Compostage in-situ						
	1-4 Collecte des biodéchets						
	1-5 Lutte contre le gaspillage alimentaire						
Axe 2 : Les biodéchets végétaux	2-1 Végétaux communaux						
	2-2 Végétaux des particuliers						
Axe 3 : Réemploi et déchèteries	3-1 Réemploi en déchèterie						
	3-2 Réduction du « tout venant »						
	3-3 Economie circulaire						
Axe 4 : Accompagnement des acteurs et assimilés	4-1 Assimilés et professionnels						
	4-2 Évènementiel						
Axe 5 : Optimisation des services	5-1 Optimisation des collectes						
	5-2 Réflexion sur les tarifications						
Axe 6 : Changement des comportements	6-1 Suivi et retours aux usagers						
	6-2 Animation et sensibilisation						
	6-3 Imprimés publicitaires						

LE PROGRAMME D'ACTION

AXE 1 : LES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

Gisement de réduction : 92 kg/hab/an

Axe 1 :**Les biodéchets alimentaires****Action 1-1 : Compostage individuel****Public :** Particuliers ayant un jardin**Priorité :** ★★★★★**Déchets évités :** biodéchets alimentaires et végétaux**Calendrier :** de 2025 à 2030**Objectif :**

- Equiper 100 % des maisons individuelles avec jardin de composteur individuel **OU** 100 % des maisons individuelles pratiquent le tri et la valorisation de leurs biodéchets au jardin (tas, composteurs fournis par la collectivité ou fabriqués...).

Description de l'action :

- Encourager la pratique de valorisation des biodéchets in-situ au jardin.
- Permettre l'acquisition de composteurs aux habitants en maison individuelle avec jardin.
- La mise à disposition du matériel doit se faire de manière qualitative et induire un réel changement de comportement de la part des usagers. Dans ce cadre, deux solutions sont offertes aux habitants : Obtention gratuite du matériel avec un atelier d'une heure expliquant son fonctionnement ou vente à coût attractif.
- Mise à disposition de petits seaux favorisant le geste de tri.

**Moyens**

- Marché public achat matériel de 1000 à 2000 composteurs par an
- Moyens humains : Animateur.trice dédié aux biodéchets
- Enquête de pratique
- Animation d'ateliers en interne + prestation externe si besoin
- Fourgon de transport et matériel d'animation
- Support de communication : Agenda numérique pour inscriptions aux ateliers, flyer, plaquette, vidéo...

Indicateurs

- Nombre de composteurs distribués
- Nombre de personnes déclarant composter
- Nombre de personnes formées
- Tonnages détournés par les composteurs de la collectivité

Partenaires

- Lieux et structures accueillants des ateliers délocalisés
- Association d'éducation à l'environnement
- Mairies
- Citoyens

Axe 1 :

Les biodéchets alimentaires

Action 1-2 : Compostage collectif

Public : Administrés n'ayant pas de jardin

Priorité : ★★★★★

Déchets évités : biodéchets alimentaires

Calendrier : de 2026 à 2030

Objectifs :

- Donner des solutions de tri et valorisation des biodéchets aux usagers n'ayant pas de jardin en zone rurale (hors circuit de collecte des biodéchets).
- Installer au minimum une aire de compostage par commune rurale hors du circuit de collecte des biodéchets.

Description de l'action :

- Installer des aires de compostage collectif (au minimum une aire de compostage par commune rurale hors du circuit de collecte des biodéchets).
- Mise à disposition de lombricomposteur à coût aidé et avec formation pour les personnes préférant une solution individuelle (réservé aux personnes sans possibilité autre de gestion des biodéchets).
- Réflexion afin d'intégrer la gestion et le suivi des sites de compostage de manière durable.
- L'approvisionnement en matières carbonées est rendu possible par la mise à disposition gratuite d'un broyeur aux communes du territoire.



Moyens

- Marché public achat matériel : composteurs collectifs, bac à déchets bruns, petit matériel, lombricomposteurs, ...
- Enquête de pratique
- Moyens humains pour le suivi technique des sites
- Matériel de pré-collecte à destination des usagers
- Communication : panneaux, flyers...
- Broyeur communal mis à disposition pour la création du broyat nécessaire.

Indicateurs

- Nombre de composteur collectifs installés (litrage)
- Nombre de personnes couvertes
- Tonnages détournés

Partenaires

- Mairies
- Citoyens
- Bailleurs
- Propriétaires des lieux d'implantation

Axe 1 :**Les biodéchets
alimentaires**

Action 1-3 : Compostage in situ

Public : Restaurants scolaires et petites structures**Priorité :** ★★★★★**Calendrier :** de 2025 à 2030**Déchets évités :** biodéchets alimentaires

Objectifs :

- Accompagner les petits producteurs dans leur geste de valorisation des biodéchets.
- 100 % des restaurants scolaires trient et valorisent leurs biodéchets.

Description de l'action :

- Le Sictom du Sud-Gironde se propose pour accompagner les petits producteurs (produisant moins de 120 litres de biodéchets par semaine) dans la mise en place de la réglementation imposant le tri et la valorisation des biodéchets. Ainsi que les restaurants scolaires du territoire dans un souci de cohérence pédagogique et d'éco-exemplarité des communes.
- Accompagnement des écoles à la mise en place du compostage des déchets alimentaires de leur restauration collective et formation du personnel.
- Accompagnement des associations ou petites structures à la mise en place du compostage.
- Recherche de solutions de valorisation en compostage « à la ferme » ou « en bout de champs » pour créer du lien entre les agriculteurs et les gros producteurs de biodéchets.



Indicateurs

- Nombre de structures équipées
- Nombre de projets accompagnés
- Tonnages détournés

Partenaires

- Mairies
- Propriétaires des lieux d'implantation
- Agriculteurs et acteurs locaux
- Agents communaux

Moyens

- Marché public achat matériel : composteurs, outils de brassage...
- Formation des référents
- Moyens humains pour l'accompagnement à la mise en place
- Moyens humains de coordination de projet

Axe 1 :

Les biodéchets alimentaires

Action 1-4 : Collecte des biodéchets

Public : Administrés en zone concernée et gros professionnels sur le circuit de collecte

Priorité : ★★★★★

Calendrier : de 2025 à 2030

Déchets évités : biodéchets alimentaires

Objectifs :

- Réduire la part des biodéchets dans les ordures ménagères.
- Couvrir 15 000 habitants.

Description de l'action :

- Mise en place de points de collecte des déchets alimentaires en zones prioritaires (zone urbaine ou avec forte concentration d'habitats sans jardin).
- Distribution de matériel de pré-collecte (petits seaux et/ou sacs) afin de faciliter le transport des biodéchets aux points de collecte.
- Valorisation et retour au sol de la matière le plus localement possible (exutoire de traitement).
- Optimiser la collecte en proposant un service de collecte facturé pour les professionnels présents sur le circuit de collecte.
- Obligation du tri et de la valorisation des biodéchets pour les professionnels produisant plus de 120 l par semaine.



Moyens

- Marché public achat matériel : bacs, abris-bacs...
- Matériel de pré-collecte à destination des usagers : sacs kraft ou biosourcés, petits seaux...
- Matériel de collecte et moyens humains associés : camion adapté, agents...
- Nettoyage régulier des points de collecte
- Transfert et transport des biodéchets

Indicateurs

- Nombre de points de collecte
- Tonnages collectés
- Nombre de professionnels impliqués

Partenaires

- Mairies
- Citoyens
- Propriétaires des lieux d'implantation

Axe 1 :

Les biodéchets alimentaires

Action 1-5 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Public : Restauration collective et particuliers

Priorité : ★★★★★

Déchets évités : biodéchets alimentaires

Calendrier : de 2025 à 2030

Objectifs :

- Eviter le gaspillage alimentaire et limiter la production de biodéchets à traiter.
- 100 % des restaurants scolaires trient et valorisent leurs biodéchets.



Description de l'action :

- Accompagnement de la restauration collective dans la mise en place d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Mise en réseau des acteurs de la restauration collective dans un but de partage de bonnes pratiques sur le territoire.
- Implication dans la dynamique liée à l'alimentation sur le territoire (Programme Alimentaire Territorial...).
- Prêt gratuit d'un kit de matériel d'animation/sensibilisation afin de sensibiliser les convives.
- Mener une communication visant à remettre du lien entre le « déchet » et l'assiette (circuit de production, valorisation...).

Moyens

- Matériel et outils d'accompagnement à la réalisation de diagnostic dans la restauration collective
- Moyens humains de coordination de projet
- Moyens humains : Animateur.trice

Indicateurs

- Nombre de structures accompagnées
- Taux de gaspillage alimentaire dans les caractérisations des ordures ménagères

Partenaires

- Mairies
- Citoyens
- Programme Alimentaire Territorial
- CREPAQ, DRRAF, Pôle territorial, Cap Solidaire, Association...
- ALSH, écoles...

AXE 2 : LES BIODÉCHETS VÉGÉTAUX

Gisement de réduction : 116,7 kg/hab/an

Axe 2 :

Les biodéchets végétaux

Action 2-1 : Végétaux communaux

Public : Communes et espaces verts communaux

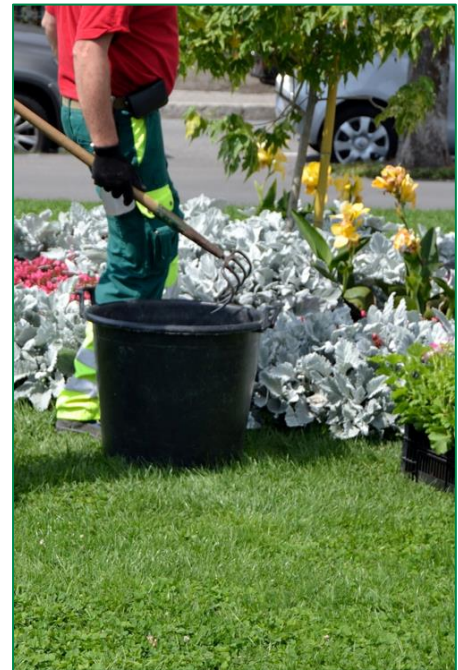
Priorité : ★★★★★

Calendrier : de 2025 à 2030

Déchets évités : biodéchets végétaux

Objectifs :

- Diminuer les apports de branchages issus des espaces communaux (limiter la mise en place de bennes végétaux).
- Production de broyat pour l'ensemble des sites de compostage.



Description de l'action :

- Accompagnement des communes à la réduction et au traitement de leurs végétaux communaux.
- Prêt gratuit d'un broyeur à branches pour permettre aux communes de traiter leurs végétaux. Le broyat produit permet d'alimenter en matières carbonée les aires de compostage collectives et in-situ mais aussi d'être utilisé directement sur les espaces verts communaux ou proposer aux habitants.
- Accompagnement technique à la mise en place de « végéteries » communales : zones de dépôts pour les végétaux communaux et/ou des habitants. Ces végétaux doivent être traités sur place.
- Accompagnement à la mise en place du tri des végétaux dans les cimetières.

Moyens

- Marché public achat matériel : broyeur à végétaux adapté aux besoins (15 cm de diamètre) étude broyeur à grapin...
- Formation des agents communaux
- Petit matériel
- Outils de communication : panneaux...
- Moyens humain sd'entretien et de suivi du matériel et de coordination de projets

Indicateurs

- Nombre de prêts de broyeur et heures d'utilisation
- Tonnages de végétaux traités

Partenaires

- Mairies
- Communautés de communes
- Agents techniques

Axe 2 :

Les biodéchets végétaux

Action 2-2 : Végétaux des particuliers

Public : Particuliers ayant un jardin

Priorité : ★★★★★

Calendrier : de 2025 à 2030

Déchets évités : biodéchets végétaux

Objectifs :

- Réduire les apports de végétaux en déchèterie.
- Offrir à l'utilisateur une solution pour réduire ses allers/retours en déchèterie.
- Limiter la mise en place de bennes végétaux chez les particuliers.
- Initier de nouvelles pratiques et un changement de comportement.



Description de l'action :

- Mener des actions visant à réduire les apports de végétaux en déchèterie et favorisant le traitement et le recyclage directement chez l'utilisateur.
- Prêt de broyeur à branches afin de permettre aux particuliers de traiter leurs végétaux directement chez eux et éviter le dépôt en déchèterie.
- Formation et ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des végétaux (haies, taille, compostage, réutilisation des végétaux au jardin...).
- Communiquer sur ces actions et les bonnes pratiques auprès des usagers.

Moyens

- Marché public achat matériel
- Formation des usagers
- Outils de communication : agenda de réservation, flyers, ...
- Moyens humains d'entretien et de suivi du matériel et de coordination de projets
- Moyens humains animateur.trice formation

Indicateurs

- Nombre de prêts de broyeur et heures d'utilisation
- Nombre de personnes formées
- Quantité de végétaux évités

Partenaires

- Prestataire d'animation
- Prestataire d'entretien
- Association d'éducation à l'environnement
- Associations de quartier

AXE 3 :

RÉEMPLOI ET

DÉCHÈTERIES

Gisement de réduction : 186,8 kg/hab/an

- ✓ 60 kg/hab/an de non recyclables (« tout venant »)
 - ✓ 35,6 kg/hab/an d'inertes
 - ✓ 26,8 kg/hab/an de bois
- ✓ 64,4 kg/hab/an d'autres (TLC, DEEE....)

**Axe 3 :
Réemploi et
déchèteries**

Action 3-1 : Réemploi en déchèterie

Public : Particuliers

Priorité : ★★★★★

Déchets évités : mobilier, DEEE, papier,
loisir, « tout venant »...

Calendrier : de 2025 à 2030

Objectifs :

- Intégrer le réemploi en tant que filière à part entière de la déchèterie et initier un changement de comportement de la part des usagers.
- Diminuer les tonnages entrant en déchèterie.

Description de l'action :

- Mise en place de solutions de réemploi sur l'ensemble des déchèteries sous forme de zones ouvertes avec un agent dédié OU de caisson de réemploi en libre accès.
- Travail sur la mise en place de projet de réemploi des matériaux : « mathériauthèques » (zone de réemploi des matériaux : carrelage, bois...).
- Mise en place de partenariats avec des associations ou des acteurs de l'ESS à des fins de réemploi.
- Formation des agents de déchèterie en agents valoristes.



Moyens

- Caissons maritimes pour petits espaces de réemploi
- Moyens humains : animateur.trice
- Moyens humains : agent valoriste gestion des zones de réemploi
- Création d'espaces couvert dédiés au réemploi des matériaux et objets dans les nouvelles déchèteries
- Communication : flyers, panneaux, ...

Indicateurs

- Tonnages réemployés
- Fréquentation des zones de réemploi

Partenaires

- Eco-organismes
- Associations et acteurs de l'ESS
- Recycleries et acteurs du réemploi

**Axe 3 :
Réemploi et
déchèteries**

Action 3-2 : Réduction du « tout venant »

Public : Particuliers

Priorité : ★★★★★

**Déchets évités : Non-recyclables
« tout venant »**

Calendrier : de 2027 à 2030

Objectifs :

- Diminuer les tonnages de non-recyclables (60kg/hab/an).
- Améliorer le tri des usagers dans les filières existantes et développer de nouvelles filières.

Description de l'action :

- Mise en place des nouvelles filières REP (responsabilité élargie au producteur) au fur et à mesure sur l'ensemble des déchèteries.
- Développement et recherche de nouvelles filières de valorisation locales.
- Amélioration du tri du tout-venant : test de benne avec restriction d'accès, amélioration de la communication sur le tri.
- Caractérisation des bennes « tout venant » afin de mettre en place des actions pertinentes.



Indicateurs

- Tonnages de non recyclables « tout venant »

Partenaires

- Eco-organismes
- Associations et acteurs de l'ESS

Moyens

- Outils de communication
- Espaces et moyens de stockage pour les nouvelles filières
- Moyen humain de coordination et recherche de filières
- Moyens humains : agents valoristes

**Axe 3 :
Réemploi et
déchèteries**

Action 3-3 : Economie Circulaire

Public : Particuliers

Priorité : ★★☆☆☆

Déchets évités : Tous les flux

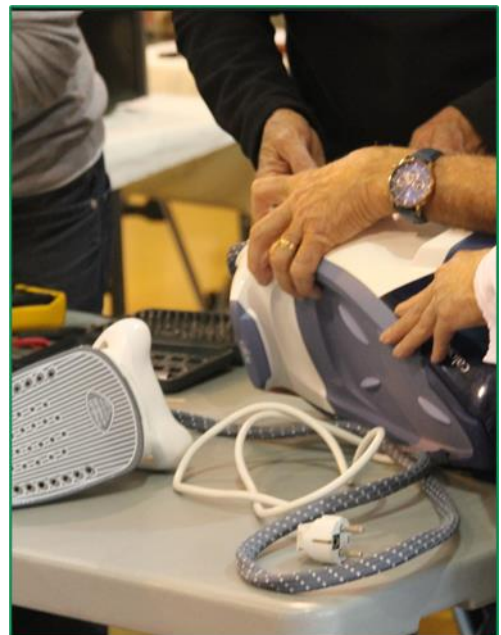
Calendrier : de 2028 à 2030

Objectifs :

- Initier un changement de vision du « déchet » et dynamiser la thématique et les initiatives d'économie circulaire sur le territoire.
- Diminuer les tonnages de non recyclables.

Description de l'action :

- Mise en réseau et accompagnement des acteurs du réemploi et recycleries sur le territoire.
- Mise en valeur des acteurs et structures du territoire (annuaire, carte, partenariat..).
- Réflexion sur la labellisation « économie circulaire » et participation au COT porté par le pôle territorial du Sud-Gironde.
- Campagne de communication axée sur le changement de comportement « Etes-vous sûr de vouloir jeter ? » ...etc et communication sur les solutions de réemploi sur le territoire.



Indicateurs

- Tonnages en déchèterie
- Nombre de partenariats ou de structures accompagnées

Partenaires

- Eco-organismes
- Associations et acteurs de l'ESS, Recycleries et acteurs du réemploi
- Réparateurs du territoire, CMA, CCI
- Pôle territorial du Sud-Gironde (COT)

Moyens

- Ateliers liés au réemploi (couture, réparation...)
- Espace d'accueil pour des ateliers (salle, bâtiment)
- Outils de communication : annuaire/carte du réemploi, évènement « Fête de la Récup' »...
- Moyens humains de coordination de projets

AXE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET ASSIMILÉS

Gisement de réduction :

Part des assimilés dans les déchets ménagers et assimilés

**Axe 4 :
Acteurs et
assimilés**

Action 4-1 : Assimilés et professionnels

Public : Producteurs assimilés

Priorité : ★★★★★

Déchets évités : Tous les flux

Calendrier : de 2028 à 2030

Objectifs :

- Accompagner et faire respecter l'obligation du tri 9 flux (Papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textile et biodéchets) des assimilés.
- Diminuer les tonnages de non recyclables.

Description de l'action :

- Mise en place d'un indicateur de suivi de la collecte des assimilés (nombre de bacs assimilés).
- Augmentation des suivis et contrôles qualités
- Réflexion sur l'abaissement du seuil de collecte des assimilés dans le règlement de collecte.
- Accompagnement à la mise en place du tri dans les établissements scolaires.



Indicateurs

- Tonnage d'OMr
- Nombre de bacs « assimilés » collectés

Partenaires

- Professionnels, artisans , administrations
- Eco-organismes
- CME, CCI
- Pôle territorial du Sud-Gironde (COT)

Moyens

- Moyens humains : animateur.trice contrôle qualité et porte à porte..
- Communication : scotch qualité, flyers, stickers...
- Accompagnement à la mise en place

Axe 4 : Acteurs et assimilés

Action 4-2 : Évènementiel

Public : Associations

Priorité : ★★★★★

Déchets évités : Tous les flux

Calendrier : de 2025 à 2030

Objectifs :

- Les évènements du territoire sont source de production de déchets et le geste de tri « hors foyer » un véritable enjeu que le Sictom du Sud-Gironde souhaite accompagner.
- Diminuer les tonnages de non recyclables.

Description de l'action :

- Mise en place d'un indicateur de suivi de la collecte des évènements (nombre de bacs).
- Accompagnement à la gestion des déchets des manifestations :
 - Equipement des associations en gobelets réutilisables : vente de gobelets réutilisables à tarif incitatif.
 - Equipement des associations en vaisselle réutilisable issue du réemploi.
 - Accompagnement à la mise en place du tri sur les évènements du territoire via la mise à disposition de matériel adapté.
- Renforcement des contrôles qualités et facturation en cas de non-tri.
- Accompagnement à la mise en place du tri dans les salles des fêtes.



Indicateurs

- Nombre de manifestations accompagnées
- Nombre de manifestations équipées en gobelets réutilisables
- Nombre de bacs manifestations collectés

Partenaires

- Associations
- Organismes de manifestations
- Citoyens
- Mairies

Moyens

- Gobelets réutilisables en vente
- Moyens humains : agent technique de livraison et d'accompagnement des évènements
- Collecte spécifique
- Matériel de tri adapté aux évènements : sacs jaunes, poubelles
- Outils de communication : affiches, flyers, flammes...
- Moyens techniques de livraison

AXE 5 : OPTIMISATION DES SERVICES

**Gisement de réduction : Ordures ménagères et
résiduelles 213 kg/hab/an**

**Axe 5 :
Optimisation
des services**

Action 5-1 : Optimisation des collectes - C0,5

Public : Ensemble du territoire

Priorité : ★★★★★

Déchets évités : Ordures ménagères

Calendrier : de 2025 à 2027

Objectifs :

- Diminution de 30 % des ordures ménagères et de 3 % des déchets ménagers et assimilés.
- Augmentation du taux d’emballages et papiers capté en tri + 40kg/an/hab.

Description de l’action :

- Le taux important de tri présent dans les ordures ménagères est un des axes principal de réduction des ordures ménagères et les études montrant que la fréquence de collecte des DMA influe fortement sur la production. Le syndicat a expérimenté sur une partie de son territoire la collecte des recyclables en porte à porte associée à un changement de fréquence de collecte. Suite aux résultats plus que probant tant sur la captation de tri que sur la réduction des déchets ménagers ce schéma sera uniformiser sur le territoire.
- Mise en place d’une collecte incitative en porte à porte des papiers et emballages accompagnée d’une fréquence de collecte incitative : Collecte toutes les semaines en alternance tri/ordures ménagères.
- Optimisation des circuits de tournées.
- Mise en place d’une tournée spécifique (événements, gros producteurs...).



Moyens

- Matériel de collecte adapté (benne 26 tonnes)
- Moyens humains mise en place des bacs et de leur suivi (réparation, livraison...)
- 2 tournées spécifiques supplémentaires
- Logiciel de géolocalisation des bacs et des tournées

Indicateurs

- Nombre de communes équipées en bacs jaunes
- Nombre de communes en fréquence de collecte incitative C0,5
- Tonnages d’ordures ménagères
- Tonnages de recyclables

Partenaires

- Mairies
- Usagers

**Axe 5 :
Optimisation
des services**

Action 5-2 : Réflexion sur les tarifications

Public : Ensemble du territoire

Priorité : ★★★★★

Calendrier : de 2026 à 2030

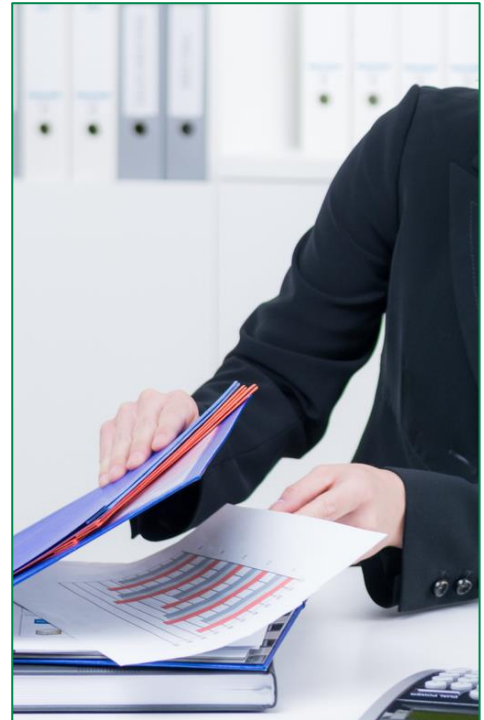
Déchets évités : Ordures ménagères

Objectifs :

- Garantir une maîtrise des coûts face aux augmentations des coûts de traitement, de collecte et des taxes (TGAP).
- Réalisation d'une étude et mise en place d'un groupe de travail dédié.

Description de l'action :

- Travail sur la grille de redevance spéciale des professionnels et mise en place d'une tarification incitative pour les assimilés.
- Etude du taux de présentation des bacs suite aux changements de fréquence de collecte et analyse pour étudier la pertinence de la mise en place d'une tarification incitative.



Indicateurs

- Fréquence de levée des bacs
- Taux de remplissage des bacs présentés

Partenaires

- Communautés de communes
- Bureau d'étude

Moyens

- Moyens humains
- Moyens techniques de suivi des tournées
- Etude des résultats et des scénarios de tarifications possibles
- Lien renforcé entre le progiciel de suivi des usagers et le logiciel de suivi des bacs

AXE 6 :

CHANGEMENT DES

COMPORTEMENTS

Gisement de réduction : Ensemble des tonnages collectés

Axe 6 :
Changement
des
comportements

Action 6-1 : Suivi et retours aux usagers

Public : Ensemble du territoire

Priorité : ★★★★★

Déchets évités : Déchets ménagers et assimilés

Calendrier : de 2025 à 2028

Objectifs :

- Mise en place d'un suivi et d'une communication personnalisée aux usagers.
- Améliorer le tri des usagers et un taux de refus dans le tri inférieur à 15%.

Description de l'action :

- Mise en place d'outils performants permettant de faire le lien entre les incidents de collecte, les équipes de collecte, les équipes de sensibilisation et l'administratif afin de fluidifier les liens entre les usagers et d'optimiser les services.
- Refonte et/ou création d'un outil de retour d'information aux usagers permettant de connaître sa production de déchets (nombre de levées), ses points restants en déchèterie, les erreurs et incidents liés à la collecte (défaut de tri, bac cassé...).
- Mise en place de suivis de collectes réguliers afin de contrôler et de sensibiliser les usagers à un meilleur tri et un changement de comportement ainsi que d'interventions personnalisées en cas d'incidents de collecte récurrents.
- Mise en place d'une communication personnalisée aux usagers sur les défauts de tri.



Moyens

- Webusager, application mobile
- Moyens humains : animateur.trice pour suivis et contrôles qualités
- Communication aux usagers : réseaux sociaux, courriers, boitage, porte à porte, stands...
- Logiciel et matériel de suivi des levées et reporting d'incidents

Indicateurs

- Nombre de webusager ou d'applications créés/téléchargés
- Fréquentation du site internet
- Nombre d'actions de suivi et de sensibilisation menées

Partenaires

- Partenaires relais de communication
- Prestataire site internet/application
- Progiciel de suivi des usagers
- Progiciel de suivi de levée des bacs

Axe 6 :
Changement
des
comportements

Action 6-2 : Animation et sensibilisation

Public : Ensemble du territoire

Priorité : ★★★★★

Déchets évités : Tous les flux

Calendrier : de 2025 à 2030

Objectifs :

- Sensibiliser les administrés de tous âges au tri des déchets et aux enjeux qui y sont liés.
- Axer la communication sur les enjeux liés à la gestion des déchets tant économiques qu'environnementaux.
- Travailler activement à transformer la vision du déchet en objet/produit ou ressource.

Description de l'action :

- Réalisation de temps forts de communication et de sensibilisation des usagers :
 - Fête de la Récup', Tous au compost !, Semaine européenne de réduction des déchets...
- Animations scolaires et grand public :
 - Prêt de matériel de sensibilisation aux établissements scolaires
 - Animations
- Travailler au développement de nouveaux supports de communication : circuit de visite, vidéos, sms, application...



Indicateurs

- Nombre de personnes sur les évènements
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de prêt de matériel

Partenaires

- Ecoles, collèges, lycées, associations, centres de loisirs (ALSH)
- Acteurs du réemploi
- Acteurs de l'EDD

Moyens

- Kits animations et matériel de prêt
- Stands et matériel d'animations
- Communication
- Moyen humains : animateur.trice
- Matériel et prestation d'animation évènements

Axe 6 :
Changement
des
comportements

Action 6-3 : Imprimés publicitaires

Public : Ensemble du territoire

Priorité : ★☆☆☆☆

Calendrier : de 2025 à 2030

Déchets évités : Ordures ménagères

Objectif :

- Diminuer le nombre d'imprimés publicitaires non adressés dans les boîtes aux lettres des administrés.

Description de l'action :

- Distribution d'autocollants stop-pub et développement des points de distribution au plus proche des usagers : commerces, mairies...
- Si l'expérimentation nationale est concluante, passage au système du « oui pub » dès que possible.



Indicateurs

- Nombre de stop pub distribués
- Taux d'apposition du message « stop pub » sur les boîtes aux lettres

Partenaires

- Mairies
- Points de distribution
- La poste
- Société de distribution d'imprimés publicitaires

Moyens

- Autocollants stop pub et présentoirs
- Carte de localisation des points de distributions

TABLEAU DE SUIVI

AXE	Action	Indicateurs
Axe 1 : Les biodéchets alimentaires	1-1 Compostage individuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de composteurs distribués • Nombre de personnes déclarant composter • Nombre de personnes formées • Tonnages détournés par les composteurs de la collectivité
	2 Compostage collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de composteurs collectifs installés (litrage) • Nombre de personnes couvertes • Tonnages détournés
	1-3 Compostage in-situ	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures équipées • Nombre de projets accompagnés • Tonnages détournés
	1-4 Collecte des biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de collecte • Tonnages collectés • Nombre de professionnels impliqués
	1-5 Lutte contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures accompagnées • Taux de gaspillage alimentaire dans les caractérisations des ordures ménagères
Axe 2 : Les biodéchets végétaux	2-1 Végétaux communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prêts de broyeur et heures d'utilisation • Tonnages de végétaux traités
	2-2 Végétaux des particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prêts de broyeur et heures d'utilisation • Nombre de personnes formées • Quantité de végétaux évités
Axe 3 : Réemploi et déchèteries	3-1 Réemploi en déchèterie	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnages réemployés • Fréquentation des zones de réemploi
	3-2 Réduction du « tout venant »	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnages de non recyclables « tout venant »
	3-3 Economie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnages en déchèterie • Nombre de partenariats ou de structures accompagnées
Axe 4 : Accompagnement des acteurs et assimilés	4-1 : Assimilés et professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnage d'OMr • Nombre de bacs « assimilés » collectés
	4-2 Evènementiel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations accompagnées • Nombre de manifestations équipées en gobelets réutilisables • Nombre de bacs manifestations collectés

Axe 5 : Optimisation des services	5-1 Optimisation des collectes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes équipées en bacs jaunes • Nombre de communes en fréquence de collecte incitative C0,5 • Tonnages d’ordures ménagères • Tonnages de recyclables
	5-2 Réflexion sur les tarifications	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de levée des bacs • Taux de remplissage des bacs présentés
Axe 6 : Changement des comportements	6-1 : Suivi et retours aux usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de webusager ou d’applications créés/téléchargés • Fréquentation du site internet • Nombre d’actions de suivi et de sensibilisation menées
	6-2 Animation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sur les évènements • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de prêt de matériel
	6-3 Imprimés publicitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stop pub distribués • Taux d’apposition du message « stop pub » sur les boites aux lettres

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 033-253300578-20241120-D30_2024-DE



Sictom du Sud-Gironde

5 rue Marcel Paul – 33210 LANGON

www.sictomsudgironde.fr

05 56 62 36 03